



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa



Convention Cadre de Coopération

entre

L'Université Abderrahmane Mira- Béjaïa (UAMB)

Sise à route de targa ouzemmour, Béjaïa 06000- Algérie, représentée par
son Recteur, Pr SAIDANI Boualem

et

VMS Industrie

Sise à, Ouzellaguen, Béjaïa 06010, Algérie, représentée par

.....SAIGH..... Abdelkrim..... Gérant.....

Dans le cadre de la consolidation des relations Université-Entreprise et la valorisation de la recherche scientifique, technique et technologique, *l'Université Abderrahmane Mira- Béjaïa* et le *VMS Industrie* s'engagent à établir un espace d'échange et de coopération dans un esprit gagnant-gagnant et de manière durable :

Article 1 :

Les deux parties conviennent de développer leur coopération dans les domaines relevant de leurs programmes d'activités et de mettre à profit les potentialités humaines, matérielles et documentaires existantes.

Article 2 :

➤ Au profit de l'**UAMB** :

- Accueil des étudiants de l'**UAMB** au sein des locaux de **VMS Industrie** pour des stages pratiques
- Mise à disposition des étudiants de l'**UAMB** les équipements et les moyens de **VMS Industrie** ainsi que leurs appareils de dessin technique

➤ Au profit de **VMS Industrie** :

- Accompagnement de **VMS Industrie** par l'**UAMB** dans l'étude et l'amélioration de ses produits
- Assistance de **VMS Industrie** pour choisir les matériaux nécessaires à la fabrication de ses produits

Article 3 :

Les deux parties conviennent d'un échange d'informations sur l'organisation de conférences, journées d'études, colloques, ... ; dans les domaines d'intérêts communs avec une éventuelle invitation à participation.

Article 4 :

Les deux parties doivent respecter l'aspect confidentiel exprimé par l'une et/ou l'autre des deux parties, relatif aux résultats obtenus, aux documents et aux informations non publiées.

Article 5:

La présente convention est conclue pour une durée de cinq (05) années et prend effet à compter de la dernière date de signature.

Article 6 :

Après signature de la présente convention, toute modification permettant son enrichissement, sa clarification, pourra être apportée par avenant accepté des deux parties signataires.
En cas de litiges, ceux-ci doivent être réglés en priorité à l'amiable.

Fait à Béjaïa le,30 juin 2016.....

Pour l'UAMB
Pr. SAIDANI Boualem
Recteur



مدير جامعة بجاية
الأستاذ: ب. سعيداني

pour VMS Industrie
SAÏKH Abdelkaim
Cierant

